



EN ALTERNANCE : STAGES et APPRENTISSAGE

BAC PRO TCVA : Technicien Conseil Vente en Animalerie

OBJECTIFS :

- Préparer un emploi de vendeur animalier et de responsable de rayon en animalerie
- Apprendre à conseiller, vendre, fidéliser, gérer, animer.
- Faire connaître les différentes familles d'animaux, les équipements, la législation, les soins, l'hygiène, etc.,
- Préparer les certificats de capacité,
- Préparer à l'autonomie
- Approfondir son projet professionnel

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

- Entrée après une 3^{ème} ou directement en classe de 1^{ère} après un CAP ou fin de classe de 2nde (générale, technologique ou professionnelle),
- Entretien de motivation avec le jeune et sa famille
- Aptitudes requises : présentation soignée, sens du contact, volonté de s'adapter et une réelle passion pour le commerce et le monde animalier

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Prise en compte des situations particulières liées au handicap.

Dernière mise à jour : mai 2024



MFR VILLIÉ-MORGON 194 Montée des Gaudets, 69910 Villié-Morgon

04 74 04 21 02 – Mail : mfr.villie-morgon@mfr.asso.fr Site Web : www.mfrvilliemorgon.asso.fr



MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS :

- Inscriptions auprès du secrétariat qui fixe un rendez-vous avec le directeur.
- Le rendez-vous se fait obligatoirement en présence du jeune et d'au moins un responsable légal, même s'il est majeur.
- A l'issu du rendez-vous, un dossier d'inscription est remis en main propre si l'admission peut être envisagée.
- La décision de pré-admission est prononcée au retour du dossier d'inscription, complété, signé et accompagné de toutes les pièces demandées dans un délai de 7 jours.
- La présentation des bulletins scolaires des 2 dernières années est obligatoire.

TARIFS 2024-2025

Demi-Pension

Stagiaires

1^{ère} année : 1995.00 €
2^{ème} année : 2136.00 €
3^{ème} année : 2067.00 €

Apprentissage

2^{ème} année : 1521.50 €
3^{ème} année : 1456.00 €

Pension (internat)

Stagiaires

1^{ère} année : 2896.00 €
2^{ème} année : 3143.00 €
3^{ème} année : 3021.00 €

Apprentissage

2^{ème} année : 2528.50 €
3^{ème} année : 2410.00 €

Ces tarifs comprennent les frais de scolarité, le montant de l'adhésion à l'association, les frais de restauration et dans le cas de la pension, les frais d'hébergement, les frais de dossiers et les frais liés aux activités extérieures.

Les frais de scolarité sont gratuits pour les apprentis

MÉTHODES MOBILISÉES :

- Alternance de cours en MFR et de stages en entreprises.
- Trois types de stages à effectuer pour les élèves en formation initiale : stage en animalerie ; stage en commerce (autres produits) ; stage en filière (toiletage, parc animalier, élevage, assistant vétérinaire, fabricant d'aliments, grossiste, etc., ...)
- Les élèves en apprentissage effectuent toute leur période en entreprise dans le même magasin avec lequel ils ont signé leur contrat d'apprentissage
- Seconde : 595 heures de cours au centre de formation
- Première : 665 heures de cours au centre de formation
- Terminale : 630 heures de cours au centre de formation



DURÉE :

2 ou 3 ans avec en moyenne, chaque année, 19 semaines de cours et 21 semaines de stages en entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Par CCF = Contrôle en Cours de Formation, épreuves écrites et orales.
- Examen terminal comprenant :
 - Des épreuves écrites : biologie et physique chimie ; Histoire-géographie ; Lettres
 - Une épreuve orale : rapport de stage + oral de 30 min

CONTENU DE LA FORMATION

LES BLOCS DE COMPETENCES

Possibilité d'étudier les équivalences et les passerelles en fonction des demandes et besoins spécifiques

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- Débattre à l'ère de la mondialisation
- Développer son identité culturelle
- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- Conseiller le client sur les produits d'animalerie
- Situer l'entreprise dans son environnement socioprofessionnel
- Communiquer en situation professionnelle
- Organiser son travail en fonction de la politique commerciale de l'entreprise
- Mettre en œuvre des techniques de vente en animalerie
- Gérer un rayon de produits d'animalerie dans le respect de la réglementation et de la sécurité
- Mettre en œuvre des pratiques professionnelles liées aux produits d'animalerie vendus dans une perspective de durabilité
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Code RNCP : 13921

Date de création : 26/04/2002 (certification renouvelable tous les 5 ans)

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
à VILLÉ MORGON



POURSUITE D'ETUDES

- Préparer les écoles de soigneur animalier
- Assistant vétérinaire / Toilettéur
- Bac Pro Elevage Canin et Félin
- BTS / BTSA : ex. : BTS M.U.C. ou Technico-Commercial / BTS UJAC (univers jardin et animaux de compagnie) / BTSA Aquaculture

VOIE PROFESSIONNELLE *

- Vendeur animalier
- Responsable / chef de rayon animalerie
- Gestionnaire de rayon
- Technico-commercial
- Adjoint des vente / attaché commercial

* Source : www.francecompetences.fr

INDICATEURS 2023-2024 :

- ✓ Taux de réussite 2023 : 74 % (25 élèves présentés, 17 élèves diplômés)
- ✓ Taux d'insertion professionnelle 2023 : 50 % (2 apprentis : 1 élève sur 2 en emploi)
- ✓ Taux de poursuite d'étude 2023 : 50 % (2 apprentis : 1 élève sur 2 en poursuite d'étude)
- ✓ Taux de rupture en cours de formation 2022-2023 : 0%

- ✓ Taux de satisfaction des apprenants 2023-2024 : 73 % → 26 élèves sur 44 ont répondu à l'enquête soit un taux de participation de 59 %.
- ✓ Taux de satisfaction des familles 2023-2024 : 97.6 % → 41 familles sur 44 ont répondu à l'enquête soit un taux de participation de 93 %.
- ✓ Taux de satisfaction des entreprises 2023-2024 : 89 % → 18 entreprises sur 83 ont répondu à l'enquête soit un taux de participation de 22 %.

